



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 622 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la psychothérapie est un service médicalement nécessaire et est reconnue comme un traitement aussi efficace que la médication dans le traitement des problèmes de santé mentale courants comme la dépression et l'anxiété;

CONSIDÉRANT QUE les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale veulent pouvoir faire un choix quant aux traitements efficaces, que ce soit la médication ou les services de psychologie, dont la psychothérapie;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la psychothérapie n'est pas équitable et que plus de 200 000 Québécois et Québécoises n'ont pas les moyens financiers ou des assurances leur donnant accès à ces services;

CONSIDÉRANT les impacts sociaux et économiques néfastes à court, moyen et long terme d'un problème de santé mentale non traité sur le parcours de vie de la personne, sur sa famille et sur la société;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'inclure les services de psychothérapie dans le panier de services de santé et de services sociaux assurés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

pour Françoise David, députée de Gouin

6 février 2017

Date de signature de l'extrait